

Programme de Communication d'Empreinte

*Offre de solutions nutritionnelles à empreinte carbone réduite
Empreinte Carbone Produit (kg CO₂e) — Périmètre cradle-to-gate*

Organisation	Nutriset
Site de production	Malaunay (France)
Sujet de préoccupation	Changement climatique — Empreinte Carbone Produit (kgCO ₂ e)
Périmètre	Cradle-to-gate (intégrant le transport jusqu'au lieu de stockage)
Public	Business to Institutions Business to Business Business to Governments Business to Consumers
Comparaison autorisée	Référence vs empreinte réduite (comparaison interne)
Vérification / validation	Externe — AFNOR Certification
Version	1.0
Date de publication	16 juin 2026
Durée de validité	2 ans
URL publique (informations complémentaires)	https://nutriset.fr/low-carbon/
Contact	https://nutriset.fr/contact-nutriset/

1. Objet

Ce Programme de Communication d'Empreinte (PCE) a pour objectif de cadrer la communication au public des informations d'empreinte carbone produit relatives à l'offre de solutions nutritionnelles à empreinte carbone réduite. Le programme vise à assurer la fiabilité, la comparabilité, la transparence et la non-tromperie des communications, conformément aux principes et exigences applicables de l'ISO 14026:2018.

2. Champ d'application

Le programme s'applique aux communications d'empreinte carbone des produits listés ci-après, fabriqués par Nutriset à Malaunay, dans un périmètre cradle-to-gate.

Produits couverts et unité déclarée

Le programme couvre les produits suivants (fabriqués par Nutriset à Malaunay) et leurs variantes à empreinte carbone réduite. L'unité déclarée du programme est : "Un carton de produits finis fabriqué par Nutriset à Malaunay", avec le poids net associé.

Produit conventionnel (référence)	Produits à empreinte carbone réduite	Flux de référence / unité déclarée	Poids net par carton
Plumpy'Nut® (PNUT)	Plumpy'Nut® ER-FA ; Plumpy'Nut® ER-FSA	Un carton de PNUT / PNUT ER-FA / PNUT ER-FSA fabriqué par Nutriset à Malaunay	13,8 kg
Plumpy'Sup™ (PSUP)	Plumpy'Sup™ ER-FA ; Plumpy'Sup™ ER-FSA	Un carton de PSUP / PSUP ER-FA / PSUP ER-FSA fabriqué par Nutriset à Malaunay	15,0 kg
Plumpy'Doz™ (PDOZ)	Plumpy'Doz™ ER-FA ; Plumpy'Doz™ ER-FSA	Un carton de PDOZ / PDOZ ER-FA / PDOZ ER-FSA fabriqué par Nutriset à Malaunay	15,0 kg
Enov'Nutributter®+ (ENB+)	Enov'Nutributter®+ ER-FA	Un carton de ENB+ / ENB+ ER-FA fabriqué par Nutriset à Malaunay	12,0 kg

3. Gouvernance

Nutriset agit en tant que responsable de programme au sens de l'ISO 14026:2018. Les rôles clés sont définis afin d'assurer la maîtrise des règles, la qualité des données, l'application correcte des messages et la gestion des mises à jour.

Partie	Rôle	Missions
Équipe Environnement & Développement Durable	Expertise technique	- Réalisation des études et préparation des informations complémentaires - Coordination, suivi, validation interne des modifications - Assure la conformité aux exigences du programme
Équipe Marketing / Communication	Responsable communication	Production des supports de communication, respect des messages autorisés
Équipe Qualité	Responsable qualité	Gestion documentaire interne, traçabilité et mise à jour des données, archivage
AFNOR Certification	Auditeur	Vérification/validation externe

4. Règles méthodologiques

4.1. Cadre méthodologique de quantification

Les empreintes carbone communiquées sont quantifiées conformément à une approche d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) alignée sur les **ISO 14044:2006**, **ISO 14067:2018** et le **GHG Product Life Cycle Accounting and Reporting Standard:2011**. Les règles communes suivantes s'appliquent à l'ensemble des produits couverts par le programme afin d'assurer la comparabilité des communications.

Périmètre et frontières du système

Le périmètre de l'étude est du **berceau à la porte (cradle-to-gate)** : intégrant la production des matières premières, leurs emballages et transport vers le site de fabrication, la production, les emballages, et le transport des produits finis vers le lieu de stockage.

Les étapes aval (distribution, usage et fin de vie) sont exclues du périmètre de l'étude et donc du résultat communiqué.

Les frontières du système et les étapes incluses sont identiques pour l'ensemble des produits comparés.

Unité fonctionnelle

L'unité fonctionnelle est : **un carton de produit fini fabriqué par Nutriset à Malaunay** (poids net par carton défini pour chaque produit dans le tableau partie 2. de ce document).

Les comparaisons sont réalisées uniquement entre produits ayant la même unité fonctionnelle.

Règles communes de données et hypothèses

- Les données spécifiques (site/fournisseurs) sont privilégiées lorsque disponibles. Les données secondaires sont documentées et justifiées.
- La qualité des données primaires et secondaires est évaluée de manière qualitative par l'établissement de Data Quality Rating (DQR), selon des critères de représentativité temporelle, géographique, technologique, et de précision.
- La qualité des données primaires et secondaires est évaluée de manière quantitative par un calcul d'incertitude selon une loi normale. Les principales sources d'incertitude sont identifiées.
- Les règles d'allocation, seuils de coupure, facteurs d'émission et versioning des bases de données documentés sont appliqués de manière identique et cohérente pour l'ensemble des produits étudiés.

5. PCR sectoriel

Utilisation des PCR (Product Category Rules)

Le programme s'appuie sur un PCR sectoriel « Food & beverage » afin d'harmoniser les règles de calcul et de communication, notamment pour les comparaisons internes.

Le PCR de référence est **PCR Food and beverage products** (main PCR) – registration number 2025:03 version 1.0.1 (EPD International), valide jusqu'au 14/07/2030.

Lorsque le PCR prévoit un périmètre différent, toute adaptation (ex. cradle-to-gate) est justifiée, appliquée symétriquement aux produits comparés et soumise à la validation du vérificateur externe.

6. Règles de communication

Règles de communication publique

Toute communication d'empreinte carbone réalisée dans le cadre de ce programme est conçue pour être exacte, vérifiable et non trompeuse. Elle doit être comprise comme un indicateur relatif au changement climatique et ne constitue pas, à elle seule, une évaluation globale de la performance environnementale du produit.

Informations minimales accessibles

- Intitulé clair du sujet de préoccupation : empreinte carbone (changement climatique).
- Valeurs chiffrées : % de réduction et/ou X kg CO₂e.
- Unité fonctionnelle : 1 carton du produit A (poids net indiqué) et le lieu de fabrication.
- Périmètre : cradle-to-gate (intégrant transport des produits finis vers le lieu de stockage).
- Accès gratuit aux informations complémentaires : lien URL et/ou QR code.

- Mention de la vérification/validation externe (si réalisée) de l'organisme vérificateur.

Mentions explicatives (B2I)

Une mention explicative est associée à la communication lorsque cela est nécessaire pour éviter toute mauvaise interprétation. Dans le cadre de ce programme B2I et d'un périmètre cradle-to-gate, une mention explicative est systématiquement fournie afin de préciser les étapes du cycle de vie incluses et exclues (distribution, utilisation, fin de vie).

Formulations autorisées (exemples)

- Valeur seule : « Empreinte carbone (changement climatique) : X kg CO₂e / carton.
Périmètre : cradle-to-gate. Détails : QR code / URL. »
- Comparaison interne : « L'empreinte carbone (cradle-to-gate) du produit [ER] est inférieure de X % à celle du produit [référence], calculée selon les mêmes règles et la même unité fonctionnelle (1 carton). Détails : QR code / URL. »

Formulations non autorisées (exemples)

- « Meilleur pour l'environnement », « écologique », « bon pour la planète » (allégation de supériorité globale).
- Toute comparaison fondée sur des études utilisant des règles ou des périmètres différents.

7. Accès aux informations complémentaires

Accès aux informations complémentaires

Les communications d'empreinte sont publiées uniquement si les informations complémentaires sont accessibles gratuitement au public. Un lien URL et/ou un QR code figurent sur les supports afin de permettre l'accès aux documents.

Contenu minimal des informations complémentaires

- Résumé du rapport d'étude d'empreinte (niveau tiers, conforme aux exigences de rapport d'étude ACV).
- Description du produit, unité fonctionnelle, périmètre et frontières du système.
- Hypothèses clés et règles de calcul (allocation, cut-off, données principales).
- Indication de la qualité des données (qualitatives ou quantitatives).
- Référence au PCR utilisé (si applicable).
- Informations sur la vérification/validation et son périmètre.
- Date de publication et date d'expiration (validité) de la communication.
- Contact public (email ou formulaire) pour questions et réclamations.

8. Vérification / validation

Vérification / validation

Les communications d’empreinte du présent programme font l’objet d’une vérification/validation externe réalisée par AFNOR Certification, selon le périmètre défini contractuellement.

Périmètre de la vérification

- Conformité des calculs d’empreinte carbone produits selon les exigences ISO 14067:2018 et le GHG Product LifeCycle Accounting and Reporting Standard:2011.
- Conformité des communications aux règles du programme et aux exigences applicables de l’ISO 14026:2018 (contenu, accessibilité, mentions explicatives).
- Alignement entre les valeurs communiquées et les études d’empreinte sous-jacentes (méthode, données, calculs).
- Vérification de la cohérence des comparaisons internes (mêmes règles, même unité, mêmes frontières du système).

Indépendance et compétence

Le vérificateur externe doit démontrer son indépendance et disposer des compétences requises en ACV et en communication environnementale.

9. Surveillance et mise à jour

Surveillance, gestion des changements et actions correctives

Une fois la communication rendue publique, toute modification susceptible d’avoir une incidence sur la conformité ou la représentativité des résultats déclenche une évaluation par le responsable de programme.

Déclencheurs de mise à jour

- Changement significatif de formulation/recette, emballage, fournisseurs, procédés, rendements, mix énergétique.
- Mise à jour significative des facteurs d’émission, bases de données ou méthodes de calcul.
- Évolution du PCR applicable ou publication d’un nouveau PCR plus pertinent.
- Retour de vérification indiquant une non-conformité ou une nécessité de correction.

Actions

- Mise à jour de l’étude d’empreinte et des informations complémentaires.
- Mise à jour des supports de communication et retrait des versions obsolètes.
- Communication corrective si des supports non conformes ont été diffusés.

Validité et dates

Chaque communication publiée dans le cadre de ce programme comporte une date de publication et une date d'expiration. À l'échéance ou en cas de déclencheur de mise à jour, la communication est réévaluée et actualisée avant toute poursuite de diffusion.

10. Contact et réclamations

Contact public, questions et réclamations

Un point de contact unique est mis à disposition du public pour toute question relative aux informations d'empreinte ou pour formuler une réclamation.

11. Références

Références et documents associés

- ISO 14026:2017 / NF EN ISO 14026:2018 – Marquages et déclarations environnementaux — Principes, exigences et lignes directrices pour la communication des informations d'empreinte
- ISO 14067:2018 – Gaz à effet de serre — Empreinte carbone des produits — Exigences et lignes directrices pour la quantification
- GHG Product LifeCycle Accounting and Reporting Standard : 2011
- ISO 14040 :2006 — Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Principes et cadre
- 14044:2006 – Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices
- PCR Food and beverage products (main PCR) (EPD International), registration number 2025:03, version 1.0.1.

Document public — diffusion externe autorisée. Toute reproduction partielle doit conserver le contexte et les références.